



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

Quinzième session ordinaire

Rome, 19-23 janvier 2015

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



as646f

CGRFA/WG-FGR-3/14/RAPPORT

Commission des
ressources génétiques
pour l'alimentation et
l'agriculture

Rome (Italie),
7 - 9 juillet 2014

**Groupe de travail technique
intergouvernemental
sur les ressources
génétiques forestières**

Troisième session



Food and Agriculture Organization
of the United Nations

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION

DU

**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES**

RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Rome (Italie), 7-9 juillet 2014

Les documents élaborés pour la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/forestry/fgr/86104/fr/>

Ils peuvent également être obtenus auprès de:

M. Douglas McGuire
Secrétaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
Équipe de la gestion des ressources forestières
Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome, Italie

Adresse électronique: Douglas.McGuire@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

| | | <i>Paragraphes</i> |
|-------|---|--------------------|
| I. | Introduction | 1 |
| II. | Ouverture de la session et élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur | 2-7 |
| III. | Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | 8 - 12 |
| IV. | Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | 13 - 15 |
| V. | Objectifs et indicatifs relatifs aux ressources génétiques forestières | 16 - 19 |
| VI. | Diversité génétique et changement climatique | 20 - 23 |
| VII. | Biodiversité et nutrition | 24 - 26 |
| VIII. | Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 27 - 29 |
| IX. | Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant | 30 - 36 |
| X. | Autres questions | 37 |
| XI. | Déclarations de clôture | 38 - 40 |

Annexes

| | | <i>Pages</i> |
|----|--|--------------|
| A. | Ordre du jour de la troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières | 8 |
| B. | Projet de stratégie de mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i> | 9 |
| C. | Liste succincte des indicateurs proposés | 15 |
| D. | Aspects des ressources génétiques forestières à prendre en compte pour les questions d'accès et de partage des avantages | 19 |
| E. | Membres du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières élus à la quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 20 |
| F. | Liste des documents | 21 |

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Rome (Italie), 7 - 9 juillet 2014

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est réuni à Rome (Italie) du 7 au 9 juillet 2014 pour sa troisième session. La liste des membres du Groupe de travail figure à l'*Annexe E*. On trouvera la liste des délégués et observateurs sur le site web de la FAO¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. Mme A. Lolona Ramamonjisoa Ranaivoson (Madagascar), Présidente de la deuxième session du Groupe de travail, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Elle a souligné combien la réunion était importante dans le contexte du lancement du rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*. Elle a rappelé au Groupe de travail que le *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* avait été adopté par la Conférence de la FAO en juin de l'année antérieure et a insisté sur la nécessité de traduire en actions concrètes les connaissances acquises et l'engagement politique dont témoigne le Plan d'action mondial.

3. Le Groupe de travail a élu président M. Pierre Nicolas Stéphane Bouillon (France). M. Augustin Ngoliele (Congo), M. Faqiang Huang (Chine), Mme Roberta Maria Lima Ferreira (Brésil), M. Abbas Ghamari Zare (Iran) et Mme Tannis Beardmore (Canada) ont été élus vice-présidents. M. Faqiang Huang (Chine) a été élu rapporteur.

4. M. Eduardo Mansur, Directeur de la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe de travail et aux observateurs. Il a souligné que la diversité génétique était au cœur même de l'évolution des espèces forestières et arborescentes et de leur adaptation aux changements, dont le changement climatique, et que la conservation des ressources génétiques forestières était donc cruciale, dans la mesure où celles-ci constituaient une ressource précieuse et irremplaçable pour l'avenir. M. Mansur a indiqué que le rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, portant sur 86 pays, contenait des données de référence importantes utiles pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la gestion des ressources génétiques forestières. Il a précisé que les pays et les parties prenantes pouvaient se servir du Plan d'action mondial comme instrument de départ pour commencer à intervenir afin de traiter les problèmes prioritaires qui y sont indiqués et que la FAO était prête à prêter un appui technique.

5. M. Dan Leskien, fonctionnaire responsable du Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a remercié le Président sortant et félicité le nouveau Président de son élection. Il a fait observer que le rapport sur L'état des ressources génétiques forestières dans le monde était le fruit d'un processus engagé par la Commission en collaboration avec

¹ <http://www.fao.org/forestry/fgr/86104/fr/>.

ses 178 pays membres actuels et qu'il avait été établi sur la base des rapports fournis par 86 pays représentant plus de 85 pour cent du couvert forestier mondial. Il a souligné que, à chacune des étapes de son cycle de travail (établissement de rapports nationaux, évaluations mondiales, élaboration de moyens d'action, mise en œuvre et suivi/communication), la Commission s'intéressait essentiellement aux activités techniques et/ou stratégiques au niveau des pays. M. Leskien a fait observer que le rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* était important, dans la mesure où il constituait un jalon fondamental tant pour le secteur forestier que pour la Commission. Toutefois, le rapport et le Plan d'action mondial ne représentent que le début d'un processus et non pas son aboutissement, si bien qu'il s'agit maintenant d'étudier les mesures à prendre aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action, en tenant compte des ressources techniques et financières disponibles.

6. M. Douglas McGuire, Forestier principal de la FAO et Secrétaire du Groupe de travail, a souligné l'importance du rapport sur L'état des ressources génétiques forestières dans le monde et du Plan d'action mondial, qui constituent un point de départ essentiel pour aller de l'avant. Il a confirmé que, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, la FAO apporterait son plein appui à la mise en œuvre du Plan d'action. M. McGuire a souligné combien la prise en compte des ressources génétiques forestières était importante, y compris dans le contexte d'autres domaines thématiques.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel que reproduit à l'Annexe A.

III. SUIVI DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

8. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*². Il a souligné qu'il était important de compiler et publier tous les rapports de pays, y compris ceux qui avaient été achevés après L'état des ressources génétiques forestières dans le monde.

9. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande à la FAO de continuer à prêter une assistance technique aux pays dans le domaine des ressources génétiques forestières, en particulier dans le contexte de la *Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, que la Commission doit adopter. Il a également recommandé que la Commission prie la FAO de veiller à ce que ces efforts soient appuyés par ses commissions régionales des forêts. Enfin, il a recommandé que la Commission encourage la FAO à s'employer à engager l'ensemble du secteur forestier dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

10. Le Groupe de travail a reconnu l'importance du Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN) en tant que plate-forme de partage des connaissances et a recommandé que la Commission invite la FAO à mettre à jour la base de données du REFORGEN en y incluant des données issues des rapports de pays actuels et futurs.

11. Le Groupe de travail s'est félicité de la collaboration entre la FAO et des organisations régionales et internationales, comme le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Bioversity International, dans le cadre de programmes ayant trait aux ressources génétiques forestières, à l'appui de la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial que la Commission doit adopter.

12. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission prie la FAO de poursuivre ses activités dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial (amélioration de la disponibilité des informations sur les ressources génétiques forestières et de l'accès à ces informations, conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières, utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières, et politiques, institutions et renforcement des

² CGRFA/WG-FGR-3/14/2.

capacités) et que les activités conduites actuellement au niveau des écosystèmes soient étendues au niveau des espèces.

IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES*

13. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*³. Il a souligné combien il était nécessaire de trouver un cadre global commun à toutes les ressources génétiques, en particulier aux fins de communication et sensibilisation et en ce qui concerne les mécanismes de financement et la mise à profit des activités conjointes.

14. Le Groupe de travail a recommandé à la FAO d'encourager ses Membres à élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, éventuellement en leur procurant un document d'orientation. Il est convenu qu'il fallait réfléchir aux synergies et aux liens entre le Plan d'action mondial et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et d'autres processus de planification pertinents afin d'éviter les doublons et de viser l'efficacité.

15. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite la FAO à poursuivre ses travaux sur le *Projet de Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*, tel qu'il figure à l'*Annexe B* du présent rapport, en tenant compte du fait que le Groupe de travail:

- a souligné l'importance de la section III et a recommandé d'inclure une référence aux programmes forestiers nationaux;
- a débattu de la fréquence des rapports nationaux de mise en œuvre⁴ et a recommandé que la Commission adopte un intervalle de cinq ans;
- a examiné les options de financement et a recommandé que la FAO donne à la Commission des précisions sur les mécanismes de financement relatifs à ces travaux, notamment sur la possibilité d'établir un fonds d'affectation spéciale et de prendre en compte les activités liées aux ressources génétiques forestières dans les mécanismes de financement existants.

V. OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

16. Le Groupe de travail s'est penché sur le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources zoogénétiques*⁵. Il a accueilli avec satisfaction et révisé la *Liste succincte des priorités stratégiques et des indicateurs proposés*⁶.

17. Le Groupe de travail a recommandé de réduire le nombre d'indicateurs, afin de ne conserver que quelques indicateurs clés vérifiables, et il a suggéré des modifications à apporter à ces indicateurs du Domaine prioritaire 1 au Domaine prioritaire 3 (voir la liste révisée à l'*Annexe C* du présent rapport).

18. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande le lancement d'un processus de consultation coordonné par la FAO, afin de mieux définir la liste d'indicateurs vérifiables. Il a également recommandé que la liste d'indicateurs ajustée soit soumise en temps voulu au Groupe de travail afin qu'il l'examine à sa prochaine session.

³ CGRFA/WG-FGR-3/14/3.

⁴ CGRFA/WG-FGR-3/14/3, *Annexe I*, section VII.

⁵ CGRFA/WG-FGR-3/14/4.

⁶ CGRFA/WG-FGR-3/14/4 *Annexe I*.

19. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'inviter la FAO à poursuivre ses travaux sur les indicateurs et à préparer, pour la prochaine session du Groupe de travail, une série d'objectifs à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières ainsi qu'un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

VI. DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

20. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Diversité génétique et changement climatique*⁷ et a pris note du projet de directives visant à intégrer des considérations liées à la diversité génétique dans les plans d'adaptation au changement climatique⁸, qui fait référence en particulier aux ressources génétiques forestières.

21. Le Groupe de travail a examiné le projet de directives et a formulé des observations. Il a recommandé qu'une version révisée du projet de directives soit soumise à la Commission à sa quinzième session ordinaire pour approbation.

22. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission encourage ses membres à prendre en compte les considérations liées à la diversité génétique dans leurs plans nationaux d'adaptation au changement climatique, en s'inspirant des directives, le cas échéant.

23. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission insiste sur la nécessité de disposer de matériel technique et d'outils de sensibilisation et demande à la FAO de publier et diffuser largement les directives afin de les faire mieux connaître aux décideurs et aux parties prenantes concernées.

VII. BIODIVERSITÉ ET NUTRITION

24. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Biodiversité et nutrition*⁹ et a accueilli avec satisfaction le *Projet de directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*¹⁰.

25. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission souligne l'importance du lien entre nutrition et forêts et insiste en particulier sur le rôle crucial que jouent les ressources alimentaires sauvages issues de la forêt à la fois en tant que réservoir de ressources génétiques et pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a indiqué qu'à son avis, le projet de directives devrait renvoyer aux initiatives en cours dans ce domaine d'activité, en particulier aux résultats de la Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition tenue à Rome, en mai 2013.

26. Le Groupe de travail a en outre recommandé qu'une version révisée du projet de directives, dans laquelle le rôle des forêts serait plus clairement explicité, soit présentée à la Commission à sa quinzième session ordinaire pour approbation.

VIII. APPLICATION ET INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES AUX FINS DE LA CONSERVATION ET DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

27. Le Groupe de travail s'est penché sur le document intitulé *Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹.

⁷ CGRFA/WG-FGR-3/14/5 Rev.1.

⁸ CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.4.

⁹ CGRFA/WG-FGR-3/14/6.

¹⁰ CGRFA/WG-FGR-3/14/6, *Annexe I*.

¹¹ CGRFA/WG-FGR-3/14/7.

28. Le Groupe de travail a souligné que les nouvelles technologies, notamment les biotechnologies appliquées à l'amélioration génétique des arbres et à la conservation des ressources génétiques, sont en pleine expansion, bien que leur progression soit nettement moins rapide dans les pays en développement et, de façon plus générale, dans les régions tropicales. De manière générale, les applications actuelles des biotechnologies en foresterie relèvent de trois principales catégories: celles reposant sur les marqueurs moléculaires; celles qui améliorent la propagation végétative, par exemple la micropropagation; et l'utilisation d'arbres génétiquement modifiés dans la recherche et dans les pays où la réglementation permet leur dissémination dans l'environnement après évaluation des conséquences et des avantages. Les outils utilisés en biotechnologie diffèrent quelque peu selon que les études portent sur les forêts à régénération naturelle ou sur les plantations forestières.

29. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande à la FAO de poursuivre ses efforts visant à:

- renforcer les capacités nationales et régionales des pays en développement pour la mise au point des biotechnologies appropriées pour la caractérisation, la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des avantages, des risques, des règlements, des lois et réglementations nationales et régionales et des instruments internationaux pertinents;
- renforcer ses activités en vue d'assurer la diffusion régulière d'informations factuelles et à jour sur le rôle des biotechnologies aux fins de la caractérisation, de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en utilisant à cet effet les bases de données, les réseaux et les bulletins d'information déjà existants et en veillant également à tenir le public informé de l'évolution des biotechnologies;
- étudier des mécanismes de coopération future avec les organismes internationaux concernés, y compris pour renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, notamment en vue de favoriser la coopération Nord-Sud et Sud-Sud sur la question 1) des avantages et des risques des biotechnologies et 2) de l'usage des biotechnologies appropriées pour la caractérisation, la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

IX. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

30. Une session conjointe du Groupe de travail et de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (dénommée ci-après l'Équipe de spécialistes), qui relève de la Commission, s'est tenue le 8 juillet 2014 dans l'après-midi. Elle était coprésidée par le Président du Groupe de travail et celui de l'Équipe de spécialistes, M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran).

31. Mme Kathryn Garforth, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a communiqué des informations concernant le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (dénommé ci-après le Protocole de Nagoya). M. Kent Nnadozie, du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommé ci-après le Traité), a donné un aperçu général du Traité, y compris du processus en cours qui vise à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages.

32. Le Groupe de travail et l'Équipe de spécialistes ont examiné le document intitulé *Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant*¹². Ils ont pris note des comptes rendus des pays sur les conditions dans lesquelles certaines ressources génétiques pour

¹² CGRFA/WG-FGR-3/14/8 Rev.1.

l'alimentation et l'agriculture sont échangées et utilisées¹³, des comptes rendus des parties prenantes sur les codes de conduite, les directives et les pratiques optimales d'application facultative et/ou les normes en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages pour tous les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁴, et des notes explicatives afférentes aux caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁵. Le Groupe de travail a pris note du fait que les questions relatives à l'accès et au partage des avantages devaient être approfondies à la lumière des informations figurant dans le document, et a demandé des indications quant à l'élaboration d'éléments afférents à l'accès aux ressources génétiques forestières et au partage des avantages en découlant.

33. Le Groupe de travail a rappelé qu'il s'était penché sur les caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières, tel que cela apparaît dans le rapport de la quatorzième session ordinaire de la Commission¹⁶. Il a pris note du processus en cours qui consiste, au titre du Traité, à prendre une série de mesures visant à: a) accroître les paiements et contributions des utilisateurs au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages de manière durable et fiable à long terme; b) améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages au moyen de mesures supplémentaires. En outre, il a recommandé que la Commission et lui-même soient informés des progrès accomplis et des résultats obtenus dans le cadre de ce processus.

34. Le Groupe de travail s'est penché sur les questions relatives à l'accès et au partage des avantages concernant son sous-secteur à la lumière des informations reçues. Il a apporté des contributions et donné des indications ayant trait aux travaux de l'Équipe de spécialistes sur le *Projet d'éléments destinés à faciliter la mise en œuvre de l'accès aux ressources et du partage des avantages en découlant pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national* et a communiqué un projet de liste des *Aspects des ressources génétiques forestières à prendre en compte pour les questions d'accès et de partage des avantages* (voir l'Annexe D du présent rapport). Plusieurs points ont ainsi été abordés, notamment la définition des «ressources génétiques forestières» et des «ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture», la signification du terme «utilisation génétique» dans le contexte des ressources génétiques forestières (essais de provenance, par exemple), le besoin d'informations sur les cas d'accès non autorisé/refusé, les pratiques (nationales, régionales ou mondiales) existantes en matière d'échanges de ressources génétiques forestières et le volume de ces échanges, les raisons qui justifient de réserver un traitement particulier aux ressources génétiques forestières ou, au contraire, de les considérer de la même manière que les autres ressources génétiques.

35. Le Groupe de travail a suggéré à l'Équipe de spécialistes de prendre acte du Rapport de Nordgen sur *l'accès aux ressources génétiques forestières dans les pays nordiques et les droits qui les régissent*¹⁷.

36. Le Groupe de travail a recommandé que des experts chargés des forêts représentant différentes régions et systèmes de production participent aux travaux futurs de l'Équipe de spécialistes. Il a aussi recommandé que le *Projet d'éléments* lui soit transmis à sa quatrième session, pour examen.

X. AUTRES QUESTIONS

37. M. Bernd Bultemeier, Responsable de l'évaluation et Chef d'équipe, a présenté l'évaluation en cours portant sur les activités de la FAO relatives aux ressources génétiques et a demandé que le Groupe de travail apporte des contributions, formule des observations et fournisse des exemples recueillis dans les pays afin d'approfondir les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Il a été indiqué que le bilan de l'évaluation serait présenté au Comité du Programme plus tard dans l'année.

¹³ CGRFA/WG-FGR-3/Inf.5.

¹⁴ CGRFA/WG-FGR-3/Inf.6 Rev.1.

¹⁵ CGRFA/WG-FGR-3/Inf.7.

¹⁶ CGRFA-14/13/Report, *Annexe E*.

¹⁷ Voir CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.6 Rev.1, p. 10.

XI. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

38. Le Président a félicité le Groupe de travail et les observateurs des résultats qu'ils avaient obtenus et souligné que les décisions prises dans le cadre de cette réunion contribueraient de manière décisive à guider les travaux de la FAO et à jeter les bases des délibérations de la prochaine session de la Commission. Il a remercié le Groupe de travail de ses efforts et s'est félicité de ses recommandations relatives à la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et aux indicateurs sur les ressources génétiques forestières. Il a remercié le *Rapporteur*, l'ensemble des délégués et des observateurs et le Secrétariat de leur contribution au succès de cette réunion.

39. M. Leskien a remercié le Président, les délégués et l'ensemble du personnel concerné de leurs contributions. Il est revenu sur une semaine exaltante, durant laquelle deux groupes de travail techniques intergouvernementaux s'étaient réunis et avaient tenu des réunions conjointes avec l'équipe de la Commission constituée de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages. Il a remercié le Groupe de travail de sa participation active et engagée.

40. M. McGuire a remercié le Président, les délégués et les membres du personnel de la FAO d'avoir fait de cette réunion un succès. Il s'est déclaré satisfait des décisions adoptées par le Groupe de travail et a rappelé que la FAO souhaitait poursuivre sa coopération avec les pays s'agissant de leurs activités liées aux ressources génétiques forestières.

ANNEXE A

**ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES****Troisième session**

Rome, 7-9 juillet 2014

1. Élection du Président, du (des) Vice-Président(s) et du *Rapporteur*
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Suivi du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*
 - 3.1 Stratégie de mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*
 - 3.2 Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières
4. Diversité génétique et changement climatique
5. Biodiversité et nutrition
6. Application et intégration des biotechnologies
7. Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant
8. Autres questions
9. Adoption du rapport

ANNEXE B

PROJET DE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**OBJECTIF**

Cette Stratégie de mise en œuvre a pour objet d'identifier des outils et des mécanismes qui permettront à la Commission d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial), adopté par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session de juin 2013.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Comme l'indique le Plan d'action mondial dans son paragraphe 16, ses objectifs sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des ressources génétiques forestières;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des ressources génétiques forestières;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des ressources génétiques forestières *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques forestières et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux ressources génétiques forestières, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, en conformité avec les lois et règlements internationaux en matière de propriété intellectuelle;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des ressources génétiques forestières à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources génétiques forestières;

- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient notamment sur l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières.

SUIVI ET EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La Commission assurera le suivi de l'exécution de la stratégie de mise en œuvre et procédera à son examen et à sa révision le cas échéant, afin de combler les lacunes et de répondre aux besoins y relatifs.

DOMAINES D'ACTION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre prévoit de prendre des mesures spécifiques dans les domaines ci-après:

- activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale;
- mise en place et de réseaux mondiaux et régionaux pertinents et appui connexe;
- aide aux pays dans l'élaboration de stratégies nationales et régionales à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- aide aux pays dans la mobilisation durable de fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- élaboration de normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appui à leur mise en application;
- élaboration d'une stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établissement de rapports connexes.

I. Activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale

Conformément à la priorité stratégique 26, il convient de prendre des mesures et de mettre au point des outils de plaidoyer en faveur des ressources génétiques forestières afin que la gestion et l'utilisation durables de ces dernières puissent faire l'objet d'une communication et d'un partage d'informations efficaces.

Le premier rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et le compte rendu synthétique¹⁸ sont des outils de communication et de sensibilisation particulièrement importants. Il conviendra toutefois de mettre au point une stratégie de communication qui sensibilise les décideurs et les techniciens et administrateurs du secteur forestier au rôle fondamental des ressources génétiques forestières et à la nécessité de prendre des mesures à l'appui de leur gestion et de leur utilisation durables.

MESURES À PRENDRE: La Commission invite la FAO à mettre au point une stratégie et des outils de communication qui permettront d'assurer une communication efficace et le partage d'informations relatives à la conservation et à l'utilisation durables des ressources génétiques forestières, ainsi qu'à leur mise en valeur. La FAO doit contribuer à la formation de techniciens et d'administrateurs du secteur forestier en collaboration avec ses partenaires.

¹⁸ FAO 2014. *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde – Compte rendu synthétique.*

II. Mise en place de réseaux mondiaux et régionaux pertinents et appui connexe

Les priorités stratégiques 24 et 25 prévoient la mise en place et le renforcement de réseaux régionaux et mondiaux.

Compte tenu du fait que les flux génétiques ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et que de nombreuses questions peuvent être mieux traitées si elles le sont sur le plan international, une coordination régionale s'avère nécessaire. Les commissions forestières régionales de la FAO sont amenées à jouer un rôle déterminant en la matière. Au niveau régional, les institutions et processus intergouvernementaux régionaux comme Forest Europe, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne sont tout aussi importants. Leur participation à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sera essentielle, y compris en facilitant son intégration dans les stratégies et les programmes régionaux selon qu'il conviendra. Les réseaux régionaux (comme les programmes pour les ressources génétiques forestières EUFORGEN, SAFORGEN, LAFORGEN, APFORGEN) sont bien placés pour renforcer la coordination et la collaboration entre les instituts de recherche en matière de technologie, de suivi, de conservation *in situ* et *ex situ*, de sensibilisation, de mise en œuvre de politiques, de mobilisation de ressources et de partage d'informations.

Leur contribution peut être déterminante pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment pour ce qui est de:

- favoriser la bonne marche du suivi de l'état des ressources génétiques forestières concernant les espèces transfrontières, ainsi que l'établissement de rapports connexes pertinents;
- coordonner l'évaluation des risques et les mesures de conservation intéressant les espèces importantes à l'échelle régionale;
- identifier les besoins en matière de recherche et planifier et élaborer des propositions de projets communs;
- servir de «courtier intègre» indépendant afin de faciliter la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays, ainsi que pour mobiliser des fonds à affecter aux activités;
- élaborer et mettre à jour des bases de données régionales sur les ressources génétiques forestières;
- favoriser et promouvoir des programmes d'amélioration génétique et la domestication d'espèces d'arbres de valeur à l'appui de la conservation des forêts et des moyens d'existence;
- dégager un consensus sur les questions et les politiques régionales qui ont une incidence sur les ressources génétiques forestières;
- sensibiliser le public aux questions liées aux ressources génétiques forestières dans le cadre des organisations et des tribunes régionales;
- mieux faire entendre le point de vue des régions dans le cadre des débats internationaux sur la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières.

MESURES À PRENDRE: La Commission encourage la mise en place de réseaux internationaux et régionaux et demande à la FAO, d'appuyer et de renforcer les réseaux existants avec la collaboration de ses partenaires et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, y compris en organisant différents ateliers, en identifiant les meilleures pratiques de partage d'informations et en mettant en place des réseaux régionaux et internationaux. Ces activités permettront de renforcer la coordination et la coopération en matière d'outils technologiques, de suivi, de conservation *in situ* et *ex situ*, de sensibilisation, de mise en œuvre des politiques, de mobilisation de ressources et de partage d'informations. En outre, la Commission recommande à la FAO d'identifier des partenaires stratégiques

susceptibles de contribuer à faciliter la mise en œuvre de certaines priorités stratégiques, y compris des organisations internationales, des centres pertinents du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), d'autres instituts de recherche et des organisations non gouvernementales (ONG).

III. Aide aux pays dans l'élaboration de stratégies nationales et régionales à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières

La priorité stratégique 18 reconnaît de manière explicite qu'il est important de pouvoir disposer de stratégies nationales à l'appui de la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières et de leur utilisation durable. Le Plan d'action mondial fournit un cadre international agréé aux efforts déployés pour renforcer la gestion et l'utilisation durables des ressources génétiques forestières, avec un objectif clair: appuyer l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières pour permettre aux arbres des forêts de perdurer et de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, ce qui permettra de relever les défis présents et futurs en matière de sécurité alimentaire, d'atténuation de la pauvreté et de développement durable.

Les stratégies nationales et régionales constituent des outils efficaces à l'heure de faire déboucher le Plan d'action mondial et l'élan international qu'il a suscité sur des activités nationales et régionales qui favoriseront la mise en œuvre du Plan d'action mondial. S'ils sont bien conçus, les stratégies et les plans d'action régionaux et nationaux élaborés pourront servir de base à l'identification d'interventions nationales, régionales et internationales susceptibles de mobiliser efficacement des ressources financières et de les affecter au renforcement des capacités de gestion des ressources génétiques forestières.

Ces stratégies et plans d'action régionaux et nationaux pourraient comprendre, sans s'y limiter, des activités visant à: identifier les priorités dans le cadre du Plan d'action mondial; mettre en place et renforcer des systèmes de suivi, évaluer l'état des ressources génétiques forestières et identifier les risques auxquels elles sont exposées; désigner des points de contact et des comités de parties prenantes nationaux; coordonner la mise en œuvre du Plan d'action mondial et rendre compte à la Commission.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à élaborer des directives en vue de la préparation de stratégies et de plans d'action régionaux et nationaux à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières et à établir, le cas échéant, des synergies avec d'autres instruments et stratégies pertinents comme les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).

IV. Aide aux pays dans la mobilisation durable de fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

La priorité stratégique 27 invite l'Organisation à aider les pays et les parties prenantes à élaborer des programmes adaptés à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières et à mobiliser durablement des fonds suffisants à cet effet.

La fourniture d'informations sur les mandats des donateurs, les politiques, les critères d'éligibilité et les procédures de soumission de propositions de financement pourra aider les pays à mobiliser plus efficacement des ressources financières et à se procurer des fonds auprès de sources qui n'étaient pas disponibles jusqu'à présent. Ces informations pourraient être recueillies et tenues à jour par la FAO, qui les mettrait à la disposition des membres de la Commission.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à recueillir, actualiser régulièrement et publier sur son site web des informations sur les mandats des donateurs, les politiques, les critères d'éligibilité et les procédures de soumission des propositions de financement en vue de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques

forestières. En outre, l'Organisation est invitée à informer les donateurs, selon qu'il conviendra, sur l'importance des ressources génétiques forestières à l'heure de résoudre de graves problèmes mondiaux comme l'insécurité alimentaire, la dégradation des sols et les effets du changement climatique; la FAO est également invitée à déployer des efforts en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets communs.

V. Élaboration de normes techniques internationales relatives à la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et appui à leur mise en application

La priorité stratégique 3 préconise l'élaboration de normes techniques, de protocoles et d'indicateurs internationaux relatifs à l'inventaire des ressources génétiques forestières, à leur caractérisation et au suivi des tendances et des risques connexes. On trouvera une série d'indicateurs proposés pour l'évaluation de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières dans l'étude thématique de la FAO sur les indicateurs;¹⁹ toutefois, davantage de travaux sont encore nécessaires pour mettre les indicateurs au point et les rendre opérationnels.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à renforcer sa collaboration avec les partenaires concernés, y compris les centres du CGIAR, et à poursuivre, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, l'élaboration de normes techniques, de protocoles et d'indicateurs en vue de l'évaluation de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières, de leur caractérisation et du suivi des tendances et des risques connexes dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et d'autres programmes relatifs aux forêts.

VI. Élaboration d'une stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

Si la mise en œuvre du Plan d'action mondial ne réclame pas la mise en place d'une stratégie de financement, son déploiement, notamment dans les pays en développement, dépendra de la disponibilité de fonds supplémentaires.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à élaborer un projet de stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris des procédures relatives à l'utilisation des ressources au titre d'un compte fiduciaire de la FAO qu'il conviendra de créer.

VII. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établissement de rapports connexes

La parution du deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde est actuellement prévue pour 2022-2023 (CGRFA-19)²⁰. Jusqu'à cette date, les pays et les coordonnateurs sont tenus de présenter des rapports périodiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La FAO pourrait diffuser les stratégies et les plans d'action nationaux à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par le biais d'un site web spécifique. De leur côté, les pays (ou leurs coordonnateurs nationaux) pourraient publier les rapports intérimaires de mise en œuvre et les rapports sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières sur un autre site web. Pour ce faire, il conviendrait d'obtenir l'aval de la Commission concernant la fréquence des rapports. Forte des rapports nationaux qu'elle recevrait, la FAO serait en mesure de publier des rapports périodiques sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières, et ces rapports seraient soumis pour examen au Groupe de travail et à la Commission.

¹⁹ L. Graudal, et al. 2014. *Indicateurs relatifs à la diversité génétique forestière, à l'érosion et à la vulnérabilité*. Étude thématique pour L'état des ressources génétiques forestières dans le monde. Rome, FAO (Sous presse).

²⁰ Voir CGRFA-14/13/Rapport, annexe I, tableau 1.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à présenter, pour examen par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions, un projet de calendrier et de directives conformes aux indicateurs approuvés pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et établir les rapports connexes.

ANNEXE C

LISTE SUCCINCTE DES INDICATEURS PROPOSÉS

| Domaine prioritaire | Priorité stratégique | Niveau* | Indicateur vérifiable |
|--|---|---------|---|
| Domaine prioritaire 1: Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières | PS1. Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des ressources génétiques forestières | N | Évolution du nombre et de la proportion des espèces dont on connaît la répartition, pour lesquelles les ressources génétiques forestières font l'objet d'un suivi et d'une caractérisation et des informations sont disponibles dans le Système REFORGEN |
| | PS2. Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les ressources génétiques forestières | N | |
| | PS3. Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des ressources génétiques forestières | I | |
| | PS4. Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les ressources génétiques forestières (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres | I, R, N | |
| Domaine prioritaire 2: Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières; | PS5. Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques forestières | N | Évolution du nombre des populations d'espèces d'arbres de forêts primaires ou de zones protégées gérées en tant que sources-mères pour la fourniture de matériel de reproduction forestier et/ou directement ciblées en vue de leur conservation |
| | PS6. Encourager la création et le développement de systèmes de conservation <i>ex situ</i> efficaces et durables, y compris des collections <i>in vivo</i> et des banques de gènes | N | Évolution du nombre d'espèces d'arbres conservées dans des banques de gènes (banques de semences, banques de clones, banques d'ADN, banques de pollens), des arboretums, des plantations de conservation et évolution du nombre d'essais à l'appui de la conservation |
| | PS7. Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière | N | Évolution du nombre et de la proportion de populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière directement ciblées par des programmes de conservation |

* N= National; I=International; R=Régional.

| Domaine prioritaire | Priorité stratégique | Niveau ^x | Indicateur vérifiable |
|--|---|---------------------|---|
| | PS 8. Encourager et développer la gestion durable et la conservation des ressources génétiques forestières sur les terres agricoles | N | Évolution du nombre et de la proportion d'espèces agroforestières importantes pour lesquelles il existe un programme de conservation et/ou d'utilisation et de gestion durables |
| | PS9. Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les communautés autochtones et locales dans la gestion et la conservation durable des ressources génétiques forestières | N | Évolution du nombre, de la proportion et de la superficie de forêts ou de peuplements de conservation gérés par les communautés locales ou les populations autochtones |
| | PS10. Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires | N | Évolution du nombre et de la proportion des espèces prioritaires identifiées pour une prise de mesures par les pays |
| | PS11. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation <i>in situ</i> et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale | N, R | Nombre d'espèces pour lesquelles des réseaux et/ou des programmes de conservation régionaux pertinents et efficaces et sont maintenus sur la durée |
| | PS12. Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux | N | 1- Nombre de programmes semenciers nationaux qui intègrent spécifiquement l'importance de la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux 2- Évolution du nombre d'espèces d'arbres et de sources de semences qui sont gérées aux fins de l'utilisation du matériel de reproduction forestier |
| Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières | PS13. Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié | N | Des directives/réglementations, fondées sur des éléments scientifiques, en faveur de la remise en état et de la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié (par exemple pour assurer une bonne adéquation entre les espèces, les sources de semences, les sites de plantation, la composition et la récolte des sources de semences, le nombre de plants-mère, etc.) sont mises au point, et appliquées |
| | PS14. Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des ressources génétiques forestières | N | Des directives/réglementations, fondées sur des éléments scientifiques, en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des ressources génétiques forestières (par exemple pour assurer une bonne adéquation entre les espèces, les sources de semences, le site de plantation, la composition et la récolte des sources de semences, le nombre de plants-mère, dans des scénarios de changement climatique) sont mises au point, et appliquées. |

| Domaine prioritaire | Priorité stratégique | Niveau ^x | Indicateur vérifiable |
|--|--|---------------------|---|
| | PS15. Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en vue de développer la conservation des ressources génétiques forestières et d'en favoriser l'utilisation durable | N | Évolution du nombre d'espèces faisant l'objet de recherches et/ou d'applications biotechnologiques, à l'appui de programmes de conservation et de gestion durable |
| | PS16. Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des ressources génétiques forestières | N | 1- Évolution du nombre de programmes/d'institutions opérationnels d'amélioration des arbres et de sélection 2- Évolution et nombre de facultés ou d'universités de troisième cycle qui proposent des programmes d'amélioration des arbres et de sélection |
| | PS17. Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et microorganismes) qui menacent les ressources génétiques forestières | N | 1- Un réseau pertinent qui évalue l'impact de la gestion des espèces envahissantes sur les ressources génétiques forestières est en place, il est efficace et est maintenu sur la durée 2- Évolution du nombre d'espèces envahissantes qui affectent les ressources génétiques forestières |
| | PS18. Élaborer des stratégies nationales pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières et leur utilisation durable | N | Des outils politiques à l'appui de la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières sont en place dans chaque pays |
| Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités | PS19. Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial | N | Des paramètres d'évaluation des ressources génétiques forestières pertinents figurent dans les inventaires forestiers nationaux et les programmes de suivi forestier nationaux |
| | PS20. Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les ressources génétiques forestières | N | Évolution du nombre d'instances de coordination nationales qui intègrent les ressources forestières et la mise en œuvre du Plan d'action mondial |
| | PS21. Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de ressources génétiques forestières, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire | N | 1- Nombre de cours universitaires ou de formations proposés sur des sujets liés aux questions génétiques forestières 2- Évolution du nombre de généticiens et de sélectionneurs spécialisés dans les essences arborées |
| | PS22. Encourager la participation des communautés autochtones et locales à la gestion des ressources génétiques forestières dans le contexte de la décentralisation | N | Évolution du nombre, de la proportion et de la superficie des forêts gérées par les communautés et les populations autochtones et des systèmes de production fondés sur la sylviculture |
| | PS23. Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au | R | 1- Des réglementations et un mécanisme régionaux permettant l'échange de matériel de reproduction forestier sont en place |

| Domaine prioritaire | Priorité stratégique | Niveau ^x | Indicateur vérifiable |
|---------------------|--|---------------------|--|
| | niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales | | 2- Évolution du nombre et du type de lots de semences et de quantités de semences commercialisés/échangés dans le domaine de la recherche et du développement |
| | PS24. Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des ressources génétiques forestières, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources | R, I | Nombre de réseaux internationaux (qui se réuniraient et produiraient des rapports, par exemple, au moins une fois par an) à l'appui de l'enseignement, de la diffusion de connaissances, de la recherche, de la conservation et de la gestion durable des ressources génétiques forestières |
| | PS25. Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des ressources génétiques forestières et de recherche sur ces ressources | R, I | |
| | INDICATEURS CI-APRÈS NON RÉVISÉS | | |
| | PS26. Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des ressources génétiques forestières | I | 1- Nombre de cours intégrant la question des ressources génétiques forestières assurés au niveau national (D) 2- Évolution de l'incorporation de questions intéressant les ressources génétiques forestières dans les plans d'action mondiaux des organes, conventions et initiatives internationaux pertinents |
| | PS27. S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières | N, R, I | 1- Évolution du nombre d'appels de financement qui font spécifiquement référence aux ressources génétiques forestières aux niveaux national et international 2- Évolution du niveau et de la proportion des financements disponibles pour les projets intéressant les ressources génétiques forestières aux niveaux national et international (par rapport à d'autres programmes de conservation et d'utilisation) 3- Évolution et proportion des priorités stratégiques mises en œuvre au niveau national |

ANNEXE D

**ASPECTS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES À PRENDRE EN COMPTE
POUR LES QUESTIONS D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES**

- Les ressources génétiques forestières sont souvent des espèces et des populations non domestiquées.
- Les espèces forestières migrent d'elles-mêmes (certes, lentement) et ne connaissent aucune frontière.
- Les déplacements d'espèces dans le monde entier existent de longue date. De nombreux programmes de plantation reposent sur des espèces allochtones (par exemple, *Pinus*, *Eucalyptus*, *Gmelina*).
- Nombre des avantages tirés des forêts sont des « services écosystémiques », difficiles à évaluer. Contrairement aux cultures destinées à produire, il est difficile de chiffrer la valeur monétaire de ce qui pourrait se dégager d'un programme de sélection ou de restauration.
- Les avantages dérivés de l'amélioration des arbres se concrétisent au bout de plusieurs décennies. Les intervalles de reproduction sont compris entre 10 et 15 ans, et l'âge des plantations peut varier de 8 à 40 ans. Il faudrait près de 35 ans pour voir d'éventuelles retombées économiques réelles d'un programme d'amélioration des arbres forestiers en zone tempérée à partir d'un transfert de matériel (peut-être moins si l'on vend les semences pour une valeur accrue, mais les bénéfices économiques tirés de la semence seraient minimes).
- Contrairement aux cultures agricoles, il n'est pas nécessaire, en milieu forestier, de renouveler les cultures chaque année; il n'existe pas de vaste marché des semences forestières, comme c'est le cas pour le maïs, les haricots, le riz, etc.
- La résistance aux maladies est l'un des principaux caractères qui font que l'on a besoin de germoplasme allochtone. Aspects à prendre en considération:
 - Parfois, l'avantage recherché est tout simplement la santé de la forêt, sans aucun projet de récolte dans certains cas;
 - La maladie contre laquelle on s'efforce, au moyen de programmes de sélection, d'introduire une résistance est souvent originaire de la même région que le germoplasme (c'est-à-dire que le problème provient de la source de résistance).

ANNEXE E

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES ÉLUS À LA QUATORZIÈME SESSION
ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

| <i>Composition (nombre de pays par région)</i> | <i>Pays</i> |
|--|--|
| Afrique (5) | Algérie Congo Éthiopie Madagascar Mali |
| Asie (5) | Chine Indonésie République démocratique populaire lao République de Corée Viet Nam |
| Europe (5) | Fédération de Russie Finlande France Norvège Pologne |
| Amérique latine et Caraïbes (5) | Brésil Chili Cuba Équateur Trinité-et-Tobago |
| Proche-Orient (3) | Iran (République islamique d') Liban Soudan |
| Amérique du Nord (2) | Canada États-Unis d'Amérique |
| Pacifique Sud-Ouest (2) | Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu |

ANNEXE F

LISTE DES DOCUMENTS**Documents de travail**

| | |
|---------------------------|---|
| CGRFA/WG-FGR-3/14/1 | Ordre du jour et calendrier provisoires |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/1 Add.1 | Ordre du jour annoté et calendrier provisoires |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/2. | Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/3. | Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/4 | Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/5-Rev.1 | Diversité génétique et changement climatique |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/6 | Biodiversité et nutrition |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/7 | Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/8-Rev.1 | Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant |

Documents d'information

| | |
|-------------------------------|---|
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.1 | Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et membres élus par la commission à sa quatorzième session ordinaire |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.2-Rev.1 | Liste des documents |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.3 | Synthèse de <i>L'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.4 | Projet de directives sur l'intégration des considérations liées à la diversité génétique dans l'élaboration des plans d'adaptation aux effets du changement climatique (plans nationaux et programmes d'action nationaux pour l'adaptation aux effets du changement climatique) |

| | |
|-------------------------------|--|
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.5 | Comptes rendus des gouvernements concernant les conditions dans lesquelles certaines ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont échangées et utilisées |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.6 Rev.1 | Présentations par les parties prenantes concernant les codes de conduite d'application volontaire, les directives et les meilleures pratiques, ainsi que les normes régissant l'accès aux ressources et le partage des avantages en découlant pour tous les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.7 | Notes explicatives sur les caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| CGRFA/WG-FGR-3/14/Inf.8 | Liste des participants |